

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(3)	HO-SHING Cynthia			
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/4-004
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194006-DE
Date de téltransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET **Service public d'Alimentation en Eau potable**
Rapport sur la Qualité et le Prix du Service (RPQS) pour 2018

En application de l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Alimentation en Eau potable pour l'année 2018. Il retrace les éléments d'investissement de l'année et les éléments d'exploitation exécutés par le Délégué, RUNEO, désigné lors de la signature du contrat de Délégation de Service public (DSP) pour une durée de douze ans (2011-2022).

Pour l'exercice 2018, ce rapport présente l'organisation administrative des services, le prix de l'eau et ses composantes, son évolution entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2019, les indicateurs de performance ainsi que le détail des investissements et leur financement.

L'analyse du RAD a mis en évidence des évolutions positives des indicateurs de performances qui sont repris dans ce rapport.

Aussi, je vous demande d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Alimentation en Eau potable pour l'année 2018.

OBJET **Service public d'Alimentation en Eau potable**
Rapport sur la Qualité et le Prix du Service (RPQS) pour 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-006 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Alimentation en Eau potable pour l'année 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194006-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019



COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2018
(RAPPORT DU MAIRE)**

ADRESSE :

*2 RUE DE PARIS
97400 SAINT DENIS
Ile de la Réunion*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2018 (RAPPORT DU MAIRE)

Commune de Saint-Denis de la Réunion

Sommaire

1	CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET DU NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
1.3	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.4	MODE DE PRESENTATION DU RAPPORT	5
2	LES DONNEES TECHNIQUES	5
2.1	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	5
2.2	NATURE DU PATRIMOINE (RESEAUX ET OUVRAGES)	6
2.3	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	7
2.4	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	8
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	9
3.1	MODALITES DE TARIFICATION	9
3.2	FACTURE D'EAU TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (INDICATEUR D102.0)	9
3.3	RECETTES D'EXPLOITATION	10
3.3.1	RECETTE POUR LA COLLECTIVITE	10
3.3.2	RECETTE DU DELEGATAIRE	10
4	INDICATEURS DE PERFORMANCES	12
4.1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	12
4.1.1	TAUX DE CONFORMITE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (INDICATEURS P101.1 ET P102.1)	12
4.1.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2)	12
4.1.3	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)	14
4.1.4	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	15
4.1.5	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)	16
4.1.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	16
4.1.7	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	17
4.2	INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE	19
4.2.1	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN SERVICE DE L'EAU POTABLE)	19
4.2.2	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES, DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)	20
4.2.3	TAUX DE RESPECT DE CE DELAI (P152.1)	20
4.2.4	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	21

Accuse de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194006-DE
Date de télérmission : 26/09/2019
Date de réception en préfecture : 26/09/2019

4.3	INDICATEURS FINANCIERS	21
4.3.1	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)	21
4.3.2	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	22
4.3.3	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES REÇUES ET TAUX DE RECLAMATION (P155.1)	22
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	23
5.1	MONTANTS FINANCIERS	23
5.2	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	23
5.3	AMORTISSEMENTS	23
5.4	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	23
5.5	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX :	23
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	24
6.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	24
6.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L1115-1-1 DU CGCT)	24
7	CONCLUSION	25
8	GLOSSAIRES	26

1 CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

La Commune de Saint Denis couvre une superficie de 14 280 hectares dont 75 % sont des espaces naturels.

La Ville assure la distribution d'eau potable sur la partie habitée de son territoire comprise entre le littoral et l'altitude 800 mètres environ. Le territoire est composé de plusieurs zones géographiques délimitées par les principales ravines de la Commune (Rivière de Saint Denis, Ravine des Patates à Durand, Ravine du Chaudron) qui modèlent la structure du réseau.

Ainsi, plusieurs secteurs de distribution autonomes peuvent être définis : la Montagne et la Grande Chaloupe, le Brûlé, Saint-François, Bois de Nèfles, la Bretagne et la zone littorale et piémont qui s'étend du Cap Bernard à la Rivière des Pluies et délimitée au sud par la voie piémont.

1.2 Estimation de la population desservie et du nombre d'abonnements

Ces indicateurs décrivent l'importance du service. Ils permettent d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Estimation du nombre d'habitants desservis - Service de l'eau potable									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'habitants desservis ⁽¹⁾	Unités	140 468	141 451	142 442	143 439	144 443	145 454	146 104	148 515
Nombre d'abonnés desservis	Unités	65 661	67 044	68 865	70 008	71 136	72 291	73 734	74 530

Le tableau ci-dessous a été actualisé en fonction des dernières données de l'INSEE concernant le recensement de la population.

1.3 Mode de gestion du service

La Commune a fait le choix d'un mode de gestion en délégation et de type affermage ; la collectivité ayant gardé la compétence en matière d'investissements.

Le nouveau contrat d'affermage signé avec l'entreprise VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans. Ce contrat a donc pris effet le 1^{er} janvier 2011 et s'achève le 31 décembre 2022.

L'avenant N° 1 concernant le transfert de contrat de VEOLIA à RUNEO a été validé par le Conseil Municipal du 25 février 2017, rapport N° 17/1-038,

Ce rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de Service est le septième rapport présenté pour ce contrat de 12 ans. Il présente les résultats d'exploitation avec l'application des nouvelles clauses d'exploitation dont des obligations de résultats et de moyens pour le délégataire.

1.4 Mode de présentation du rapport

Il est proposé de présenter dans ce rapport les données brutes issues du Rapport Annuel 2018 du Délégué (dit RAD 2018) et après analyse réalisée par la Direction de l'Eau.

2 LES DONNEES TECHNIQUES

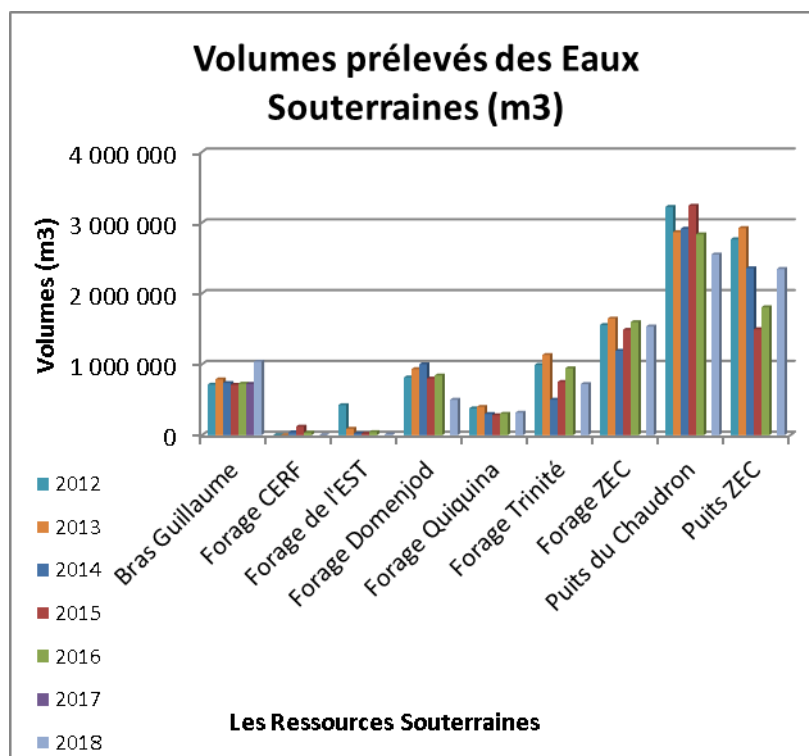
2.1 Nature des ressources en eau

Les ressources de Saint-Denis sont réparties en :

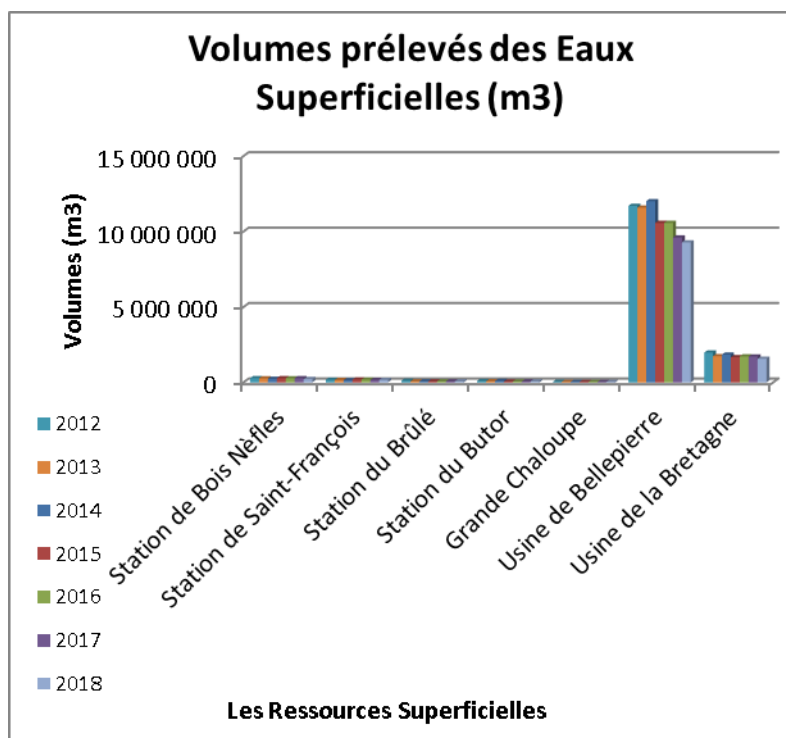
- 41% d'eau souterraine (forages et puits) ;
- 59% d'eau superficielle (captages en rivière, ...) ;

Les graphes ci-dessous récapitulent l'ensemble des forages ou captages exploités sur le territoire.

Le premier graphe présente les ressources souterraines. On peut constater que le « Puits du Chaudron » et le « Puits ZEC » sont quantitativement les ressources souterraines les plus abondantes à hauteur des 3 millions m3.



Pour les ressources superficielles, le captage de la Rivière St-Denis reste la ressource la plus productive et atteint les 9.6 millions m3.



Les volumes prélevés sont tous mis en distribution. La Ville de Saint-Denis n'achète ni ne vend de l'eau aux communes limitrophes (pas d'interconnexion intercommunale à ce jour).

VOLUMES produits et mis en distribution									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume prélevé	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 664	20 450 286	20 420 568
Volume produit (m3)	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (m3)	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568

On constate que les volumes produits et mis en distribution baissent significativement jusqu'en 2017 et a diminué légèrement en 2018.

2.2 Nature du Patrimoine (Réseaux et Ouvrages)

Le Service public d'alimentation en eau potable (SP AEP) de la Ville de Saint-Denis a un patrimoine conséquent.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail de tous les ouvrages appartenant au SP AEP :

DESCRIPTIF DU PATRIMOINE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE									
I.- OUVRAGES		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Installations de production	Unités	15	15	15	16	16	16	16	16
Capacité totale théorique de production	m3/J	89 506	89 506	89 506	95 506	95 506	95 506	95 506	95 506
Réservoirs	Unités	43	43	43	44	44	44	44	44
Capacité totale de stockage	m3	68 320	69 040	70 120	70 120	70 120	70 120	70 120	70 120

Le patrimoine « RESEAUX » est plus ou moins constant et atteint les 772 Km de linéaire de réseaux de distribution.

II.- CANALISATIONS		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Longueur totale du réseau	Km	732	737	747	762	770	776	773	772
dont longueur d'adduction		25,8	25,8	25,8	28,6	26,1	28,6	28,1	28,1
dont Longueur de distribution :		706	711	721	733	744	747	745	744
dont canalisations		589,00	592,97	601,21	611,43	621,75	623,71	619,80	617,73
dont branchements		117,24	118,40	119,97	121,47	122,36	123,55	124,83	125,96
Longueur du réseau de desserte (L1)		589	593	601	611	622	624	620	618

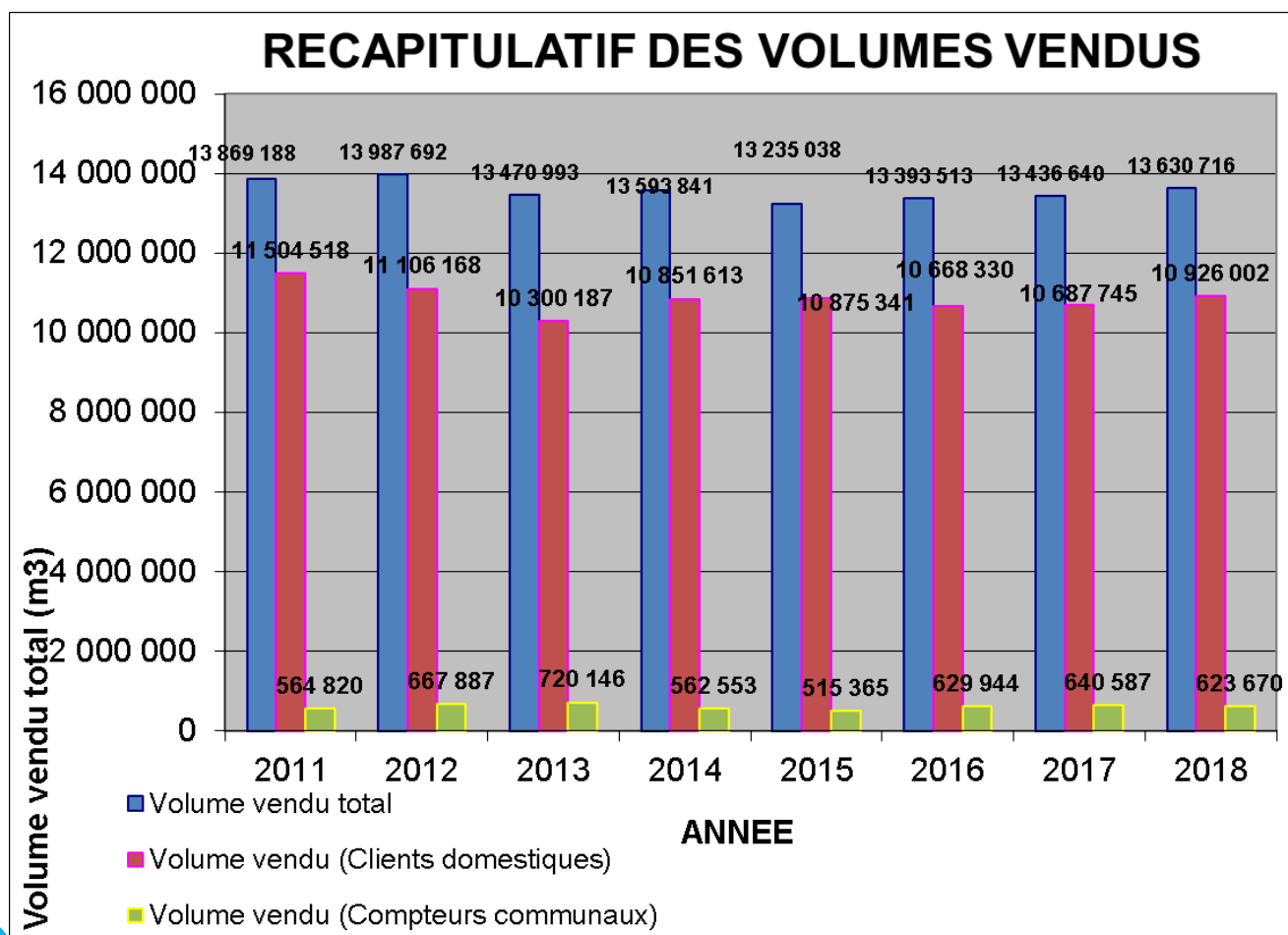
L'augmentation de la population s'accompagne de l'accroissement du nombre de branchements qui s'élève à 64055 unités.

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de branchements	Unités	62 565	62 797	63 057	63 307	63 455	63 653	63 867	64 055

IV.- EQUIPEMENTS		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'appareils publics	Unités	1 060	1 060	1 060	1 063	1 069	1 072	1 072	1 072
Nombre d'accessoires hydrauliques		265	265	267	271	281	281	281	281

2.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

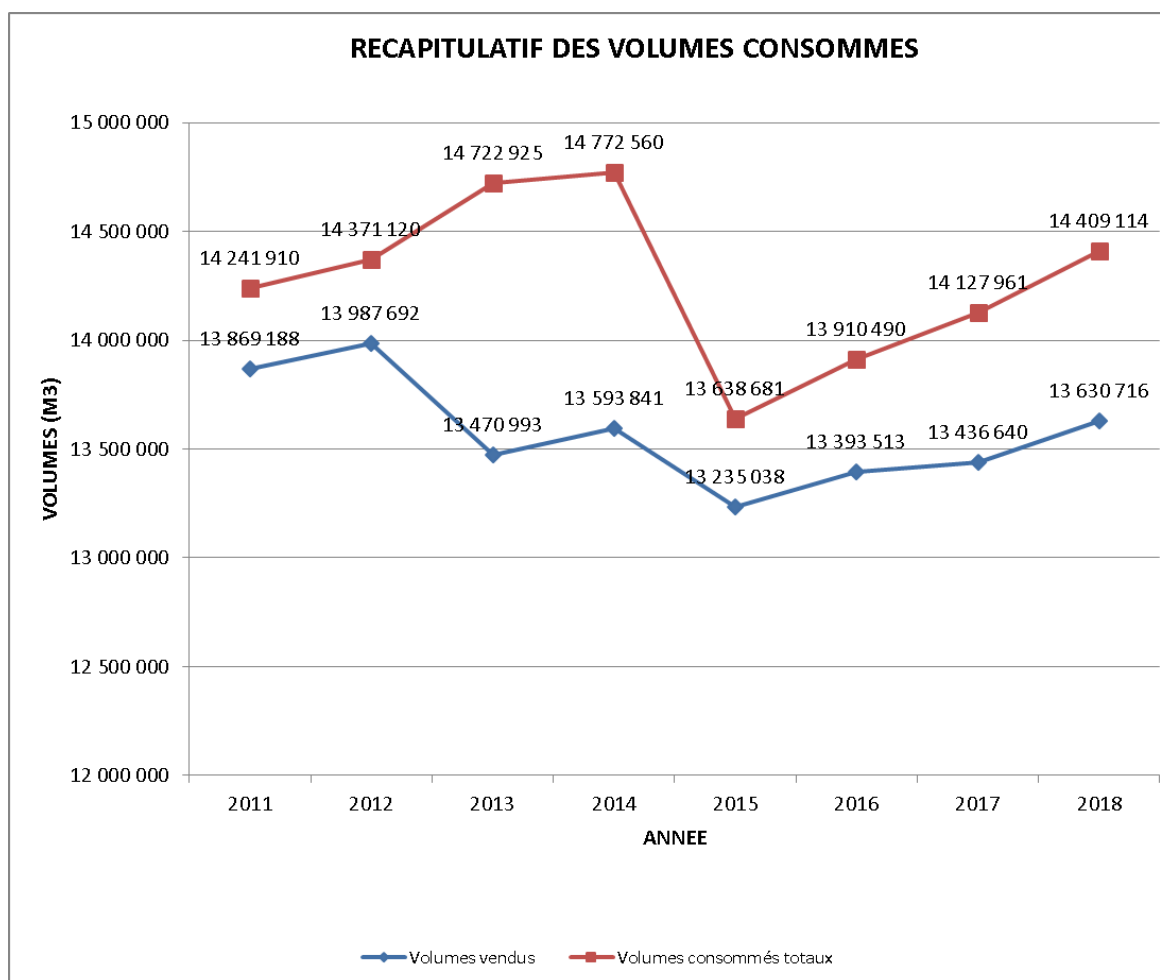
Le volume vendu total augmente linéairement depuis 2016 expliqué par l'augmentation du nombre d'abonnés malgré une baisse des consommations moyennes des foyers.



2.4 Volumes consommés au cours de l'exercice

Rendement du réseau de distribution									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568
Pertes (V5)	m3	-11 777 403	-10 986 228	-9 644 893	-8 731 149	-8 290 622	-8 211 765	-6 467 980	-6 303 802
Volume consommé autorisé 365 J (V6) ⁽³⁾		14 552 704	14 257 090	15 063 484	14 772 560	13 495 212	13 837 699	13 982 306	14 116 766
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569	13 320 722	13 290 985	13 338 368
Volume consommateurs sans comptage (V8)		252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844	354 266	536 502	599 535
Volume de service du réseau (V9)		119 780	125 306	174 106	162 866	169 799	162 711	154 819	178 863
Rendement Réseau de Distribution du RAD	%	55,27	56,48	60,97	62,85	61,94	62,76	68,37	69,13

L'augmentation du volume consommé s'est accompagné d'une baisse du volume produit. Par conséquent le rendement de réseau continue à s'améliorer.



3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Modalités de tarification

En 2016, sur la base des éléments de l'étude prospective, il est proposé de poursuivre sur la même évolution de 3% chaque année entre 2017 à 2021.

3.2 Facture d'eau type et prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (indicateur D102.0)

Selon les indicateurs en vigueur, une facture de 120 m3 doit être présentée pour réaliser les comparaisons. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage métropolitain de 4 personnes.

A la Réunion, les consommations moyennes (200 à 250 m3) sont encore au-dessus des moyennes métropolitaines.

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de SAINT DENIS, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D102.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

SAINT DENIS	Volume	Prix Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2019	N/N-1
Prix du service de l'eau potable					
Part délégataire			76,58	78,15	2,05%
Abonnement			31,32	31,96	2,04%
Consommation	120	0,3849	45,26	46,19	2,05%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0006	0,07	0,07	0,00%
Organismes publics			13,20	13,20	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			89,85	91,42	1,75%
TVA			2,59	2,64	1,93%
Total TTC			92,44	94,06	1,75%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,05	1,07	1,90%

3.3 Recettes d'exploitation

3.3.1 Recette pour la collectivité

Le nouveau contrat a permis à la Collectivité de poursuivre son programme ambitieux d'investissement.

RECETTES DE LA COLLECTIVITE									
	Unités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ventes d'eau : part de la collectivité contractante	€ (Euros)	3 022 588,00	4 505 103,00	4 404 644,00	4 276 031,00	4 425 534,00	4 505 993,00	4 807 829,00	4 497 580,00
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)					4 392 400,00	4 357 197,00	4 067 877,00	4 694 243,00	4 547 585,00
dont variation de la part estimée sur consommation					-116 369,00	68 337,00	438 116,00	113 586,00	-50005

3.3.2 Recette du délégataire

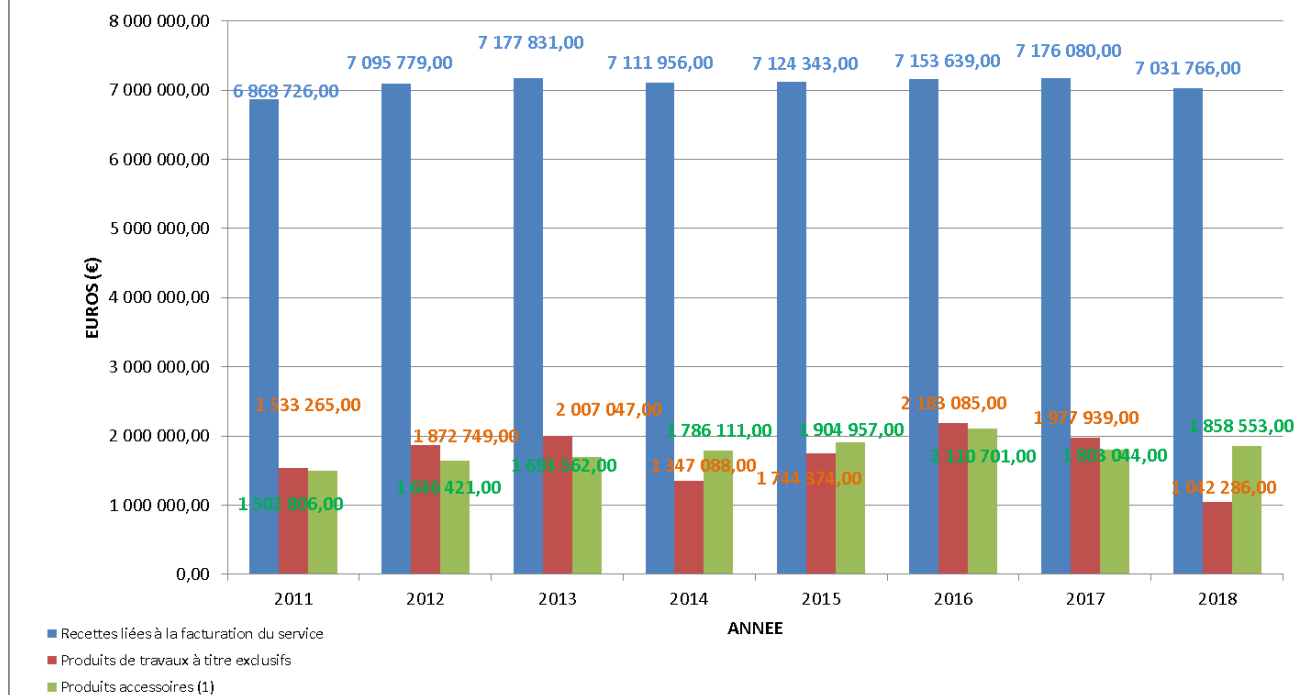
Le tableau ci-dessous détaille les recettes du délégataire depuis l'année 2011 :

RECETTES DU DELEGATAIRE										
Type de recettes	Unités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Recettes liées à la facturation du service	€ (Euros)	6 868 726,00	7 095 779,00	7 177 831,00	7 111 956,00	7 124 343,00	7 153 639,00	7 176 080,00	7 031 766,00	
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)					7 242 744,00	7 070 387,00	6 506 442,00	7 176 176,00	7 039 161,00	
dont variation de la part estimée sur consommation					-130 788,00	53 956,00	647 197,00	-96,00	-11 645,00	
Autres prestations auprès des abonnés			3 036 071	3 519 170	3 700 609	3 133 199	3 649 331	4 293 786	3 780 983	2 900 839
Produits de travaux à titre exclusifs			1 533 265,00	1 872 749,00	2 007 047,00	1 347 088,00	1 744 374,00	2 183 085,00	1 977 939,00	1 042 286,00
Produits accessoires ⁽¹⁾			1 502 806,00	1 646 421,00	1 693 562,00	1 786 111,00	1 904 957,00	2 110 701,00	1 803 044,00	1 858 553,00
Exportation vers d'autres communes			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		9 904 797,00	10 614 949,00	10 878 440,00	10 245 155,00	10 773 674,00	11 447 425,00	10 957 063,00	9 932 605,00	

Il est important de noter que le délégataire perçoit des recettes complémentaires en lien avec des prestations exclusives du fait du contrat de délégation de service public.

L'une d'elle est fonction de l'importance des travaux de réseaux entrepris par la Ville ; il s'agit des produits de travaux à titre exclusif. A chaque investissement de la Direction de l'Eau dans des travaux de renouvellement, de renforcement et de déplacement de réseaux, le délégataire perçoit des recettes pour réaliser les reports de compteurs.

RECETTE DU DELEGATAIRE



Les recettes liées à la facturation ainsi que les produits accessoires restent plus ou moins constant cependant on remarque une forte baisse des produits de travaux à titre exclusif, cela s'explique par un ralentissement de l'activité.

4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

4.1 Les indicateurs techniques

4.1.1 Taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

- Qualité microbiologique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie									
P101.1									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de prélèvements microbiologiques conformes	Unités	227	234	257	240	261	259	325	327
Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année X 100		227	234	259	242	262	260	326	332
Taux de conformité microbiologique ⁽¹⁾	%	100,00	100,00	99,23	99,17	99,62	99,62	99,69	98,49

- Qualité physico-chimique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques									
P102.1									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes	Unités	107	106	123	105	121	127	149	318
Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X 100		112	111	127	107	125	133	152	332
Taux de conformité physico-chimique ⁽¹⁾	%	95,54	95,50	96,85	98,13	96,80	95,49	98,03	95,78

Les taux de conformités sont très corrects. La Collectivité devra rester très vigilante sur l'évolution des paramètres physico-chimiques et sur les sites dits sensibles. L'ensemble de ces mesures ont été effectuées par l'ARS O.I.

4.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Le décret du 27 janvier 2012 précise les critères d'évaluation selon un nouveau barème de 0 à 120 points.

Pour cette année 2018, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable proposé par le délégataire est de **97 points** :

GESTION PATRIMOINE - Niveau de la politique patrimoniale du réseau									
P 103.2									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			30	97	97	97	97	97	97

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non renseigné
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Non renseigné
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	42
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	97

La Collectivité a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel Système d'Information Géographique (SIG). Le délégataire travaille actuellement avec les services SIG de la Ville pour mettre à jour la base de données.

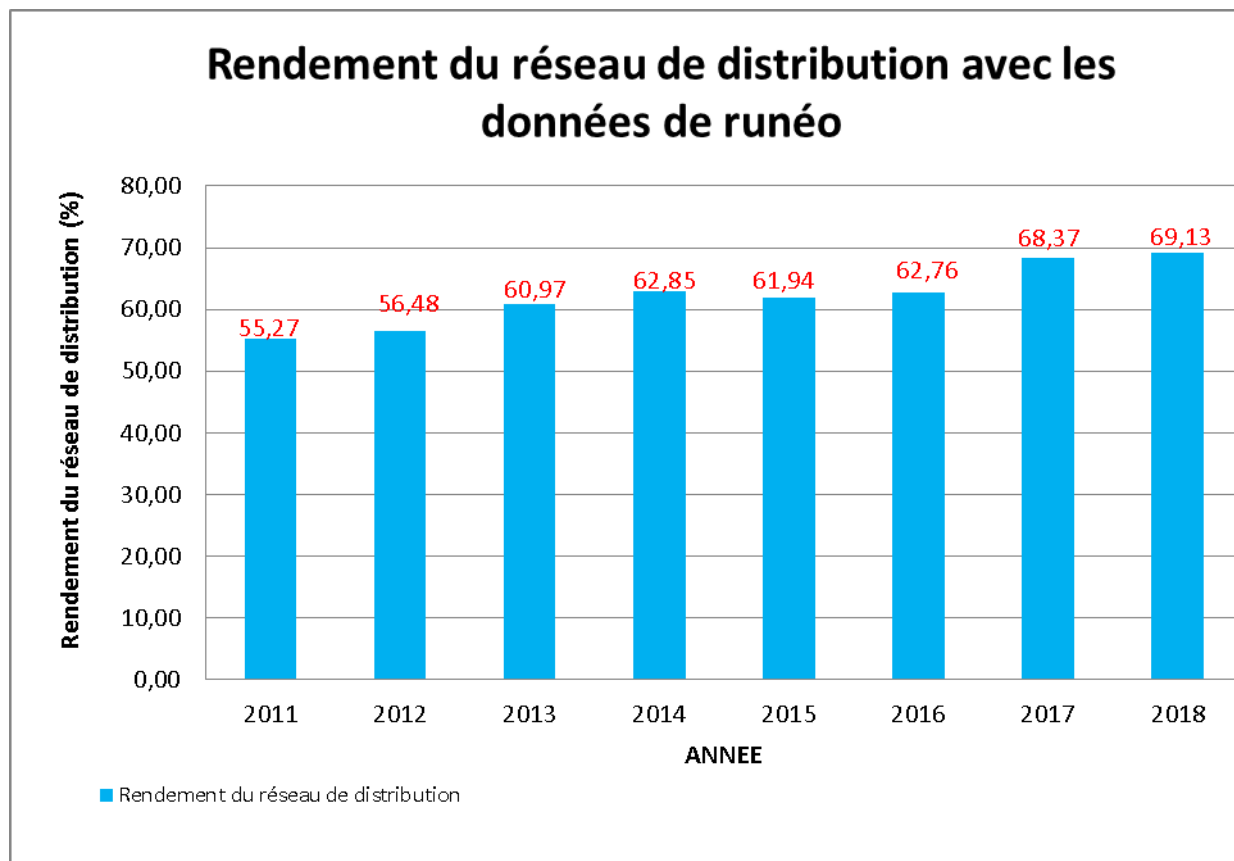
4.1.3 Rendement du réseau de distribution (p104.3)

Il s'agit du ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et d'autre part le volume produit.

Rendement du réseau de distribution								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568
Pertes (V5)	-11 777 403	-10 986 228	-9 644 893	-8 731 149	-8 290 622	-8 211 765	-6 467 980	-6 303 802
Volume consommé autorisé 365 J (V6) ⁽³⁾	14 552 704	14 257 090	15 063 484	14 772 560	13 495 212	13 837 699	13 982 306	14 116 766
Volume comptabilisé 365 J (V7)	14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569	13 320 722	13 290 985	13 338 368
Volume consommateurs sans comptage (V8)	252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844	354 266	536 502	599 535
Volume de service du réseau (V9)	119 780	125 306	174 106	162 866	169 799	162 711	154 819	178 863
Rendement Réseau de Distribution du RAD	%	55,27	56,48	60,97	62,85	61,94	62,76	68,37

La progression du rendement de réseau prouve que les efforts d'investissement en matière de renouvellement de réseau engagés par la Ville sont efficaces.

Des actions sont menées par le délégataire auprès des bailleurs sociaux ou des copropriétaires défaillants en matière de compteurs généraux



Le délégataire RUNEO doit poursuivre ses efforts et s'impliquer pleinement dans son rôle de délégataire auprès des privés :

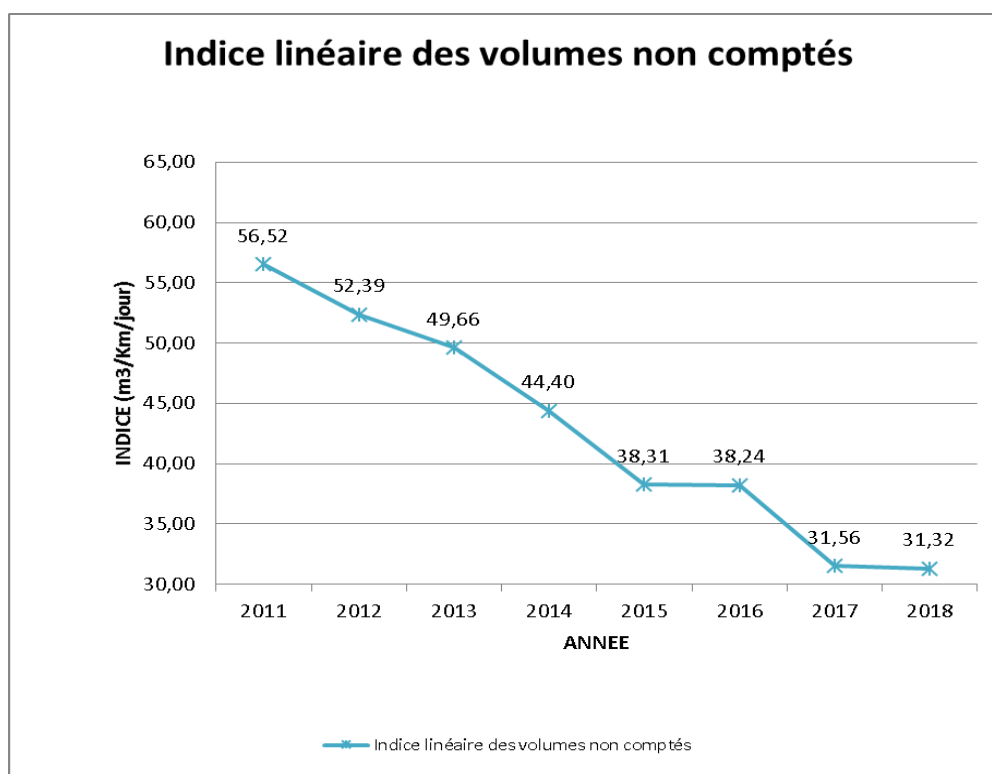
- en les accompagnant dans la mise en œuvre des compteurs généraux,
- dans la réparation des fuites,
- et dans l'application du règlement de service annexé dans le contrat de DSP.

4.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution, mais ne faisant pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté (volume mis en distribution - le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte.

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais, il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés.



L'indice linéaire des volumes non comptés prouve également que les efforts d'investissements ont permis une amélioration de l'état du réseau.

4.1.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Sa valeur et son évolution reflètent :

- d'une part la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau,
- d'autre part la stratégie de ramener les compteurs d'eau en domaine public sur chaque intervention du délégataire (faciliter la relève des compteurs).

Grâce aux investissements entrepris par la Collectivité auprès de son délégataire, les engagements ont été respectés et cela bien avant les échéances contractuelles.

RUNEO doit maintenir ce résultat et ses efforts seront quotidien.

Afin d'accompagner au mieux la Collectivité dans le choix de ses investissements futurs, le délégataire devra affiner sa connaissance patrimoniale et lister les réseaux à renouvellement prioritaire, tout en les justifiant.

ILP de 2018 est de 27.88 alors que l'objectif fixé est de 37.70, nous sommes en avance de près de 10 points.

Indice linéaire de pertes en réseau P106.3									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0	0		0	0	0	0	0
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0	0		0	0	0	0	0
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286	20 420 568
Volume consommé autorisé (V6) ⁽³⁾		14 552 704	14 257 090	15 063 484	14 772 560	13 495 212	13 837 699	14 019 935	14 116 766
Volume comptabilisé (V7)		14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569	13 320 722	13 327 399	13 374 912
Volume consommateurs sans comptage (V8)		252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844	354 266	536 502	599 535
Longueur du réseau de desserte (L1)	km	589	593	601	611	622	624	620	618
Indice⁽¹⁾	m3 / km / jour	54,78	50,76	43,95	39,12	36,53	35,97	28,35	27,88
Indice contractuel à atteindre		51,30	48,80	46,30	44,50	42,70	41,00	39,30	37,70

4.1.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur a pour objectif de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable													
P107.2													
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Longueur du réseau de desserte (L1)		523	525	533	568	589	593	601	611	622	624	620	618
Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N (L2)	km	8	14	18	37	46	47	47	53	37	34	29	25
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,48	1,37	1,14	1,62	1,57	1,59	1,56	1,72	1,19	1,09	0,94	0,83
Longueur réalisée en Renouvellement - Renforcement - Déplacement	Km	7,74	6,62	3,86	18,70	9,36	8,67	6,36	9,52	3,16	6,35	3,61	2,86
Longueur réalisée en Extension	Km	7,74	6,62	0,00	6,27	1,94	2,94	3,76	0,86	0,37	1,43	1,45	0,96
<i>(1) Formule : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100</i>													

Comparé au taux moyen national de 0,6%, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de la Ville de Saint-Denis (**0.83 %**) est tout à fait satisfaisant.

4.1.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur mesure les moyens mis en œuvre par la Collectivité pour assurer la protection de ses ressources. Il correspond au niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'Agence Régionale de Santé de la Réunion a établi l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de la Ville de St-Denis selon ces critères et l'a défini dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs ARS OI - Réunion pour l'année 2018 UGE : 0012 SAINT-DENIS

Dest : MAIRIE DE SAINT-DENIS

Adr : 14 RUE DE PARIS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

97717 SAINT-DENIS

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Debit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Resov. Date	D.U.P. Date	Indice
974000166	RIVIERE SAINT-DENIS	28968	N	TE		01/06/2010	09/03/2011	30/11/2011	60%
974000167	PUITS ZEC CHAUDRON	4098	N	NP					0%
974000168	FORAGE F5 EST	58	N	NP					0%
974000170	FORAGE ZEC	4076	N	NP					0%
974000171	PUITS DU CHAUDRON	8878	N	NP					0%
974000172	BRAS MAHO	194	N	NE					0%
974000176	RAVINE DU BUTOR	147	N	NE					0%
974000178	LAVERDURE	181	N	NE					0%
974000179	RAVINE BOUCAN LAUNAY	358	N	NE					0%
974000180	BRAS CATEAU	151	N	EC		01/11/2016			40%
974000181	RAVINE BLANCHE	604	N	EC		01/11/2016			40%
974000182	RAVINE CHAUDRON (1ER BRAS)	4595	N	EC	21/11/2001	01/10/2015			40%
974000183	FORAGE ILET QUINQUINA	773	N	NP					0%
974000184	GAL DRAINANTE BRAS GUILLAUME	1950	N	NE					0%
974000591	SOURCE DE LA POINTE DU GOUFFRE	73	N	TE	22/07/1995	28/02/1996	27/02/1998	19/05/1999	60%
974000802	FORAGE DU PARC URBAIN TRINITE 1	2061	N	TE	22/07/1995	02/06/1997		11/02/2002	60%
974000803	FORAGE DOMENJOD	2191	ON	TE	21/05/1999	15/05/2000		30/11/2001	60%
974003131	FORAGE CERF 2	98	N	TE		01/05/2012	31/05/2012	11/04/2013	60%
Indice consolidé /UGE									38,0 %

N = Non O = Oui EC = procédure en cours TE = procédure terminée NE = procédure non engagée NP = procédure non poursuivie

La Direction de l'Eau a bien avancé dans les procédures de régularisation :

Ouvrage	Site	Référence nationale	Autorisation Déclaration	Observations
Captage	Rivière Saint-Denis	1226 4X 0015	Autorisation	Arrêté n° 2016-743/SG/DRCTCV (Modification de l'Arrêté n° 11 - 1943/SG/DRCTCV)
Source	Pointe du Gouffre	1226 4X 0091	Autorisation	Arrêté n° 01037/SG/DICV/3
Captage	Ravine du Chaudron 1 ^{er} Bras (Bretagne)		Déclaration	
Captage	Ravine Blanche (Bois de Nèfles)		Déclaration	
Captage	Bras Cateau (Bois de Nèfles)		Déclaration	
Captage	Bras des Merles (Brûlé)		Déclaration	
Captage	Bras Maho (Brûlé)		Déclaration	
Captage	Boucan Launay (Saint-François)		Déclaration	
Captage	Laverdure (Saint-François)		Déclaration	
Captage	Ravine du Butor (Butor)		Déclaration	
Captage	Bras Samy (Butor)		Déclaration	
Captage	Bras Guillaume (La Montagne)		Déclaration	
Puits	Puits du Chaudron		Déclaration	
Puits	Puits ZEC		Déclaration	
Forage	Quinquina		Déclaration	
Forage	Forage Est		Déclaration	
Forage	Forage ZEC		Déclaration	
Forage	Trinité	1226 4X 0265	Autorisation	Arrêté n° 441/SG/DAI/3
Forage	Domenjod	1227 1X 0090	Autorisation	Arrêté N° 01-3690/SG/DAI/3
Forage	Cerf (Domenjod) 2	1226 4X 0529	Autorisation	Arrêté n° 13 - 488/SG/DRCTCV
Forage	Trinité II	BSS002PECX	Autorisation	Arrêté n° 2017-2752/SG/DRECV

4.2 Indicateurs de qualité de service

4.2.1 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0 service de l'eau potable)

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Il s'agit de l'abandon de créances annuelles et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - Service de l'eau potable									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abandons de créances				110	118	111	106	423	81
Montants en euros des versements à un fond de solidarité	Euros (€)	0,00	0,00	13 784,52	14 083,67	14 071,00	14 329,00	30 398,86	14 794,00
Volume facturé	m3	13 869 188	13 987 692	13 470 993	13 593 841	13 235 038	13 393 513	13 436 640	13 630 716
Montant ⁽¹⁾	Euros/m3	0,0000	0,0000	0,0010	0,0010	0,0011	0,0011	0,0023	0,0011

(1) Formule : (Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé

Depuis l'année 2013, une participation du délégataire au fond de solidarité.

4.2.2 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (D151.0)

Cet indicateur caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

Il s'agit du temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. Il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée.

Le délégataire, qui s'est engagé sur un délai maximal de **1 jour**, a tenu cet objectif (ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remise en service un branchement existant).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Délai	Jours (j)	1	1	1	1	1	1	1	1

4.2.3 Taux de respect de ce délai (P152.1)

Cet indicateur permet d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

Il s'agit du pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'ouvertures		7 895	8 115	10 869	11 927	11 445	10 498	9 861	8 667
Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais	Unités	6 967	7 919	9 760	11 847	11 376	10 406	9 828	8 438
TAUX ⁽¹⁾	%	88,25	97,58	89,80	99,33	99,40	99,12	99,67	97,36

(1) Formule : Nombre d'ouvertures de

4.2.4 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance	Nombre	639	640	39	67	40	45	79	66
		65 661	67 044	68 865	70 008	71 136	72 291	73 734	74 530
Taux d'occurrence des interruptions de service ⁽¹⁾	Nombre / milliers d'abonnés	9,73	9,55	0,57	0,96	0,56	0,62	1,07	0,89

- Ce taux d'occurrence des interruptions de service non programmés est : **0,89** nombre de coupures /milliers d'abonnés.

4.3 Indicateurs financiers

4.3.1 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

Cet indicateur permet d'apprécier les marges de manoeuvre de la Collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encourt total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Service de l'eau potable									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours total de la dette contractée par la Collectivité ⁽²⁾	Euros (€)	9 976 142,47	16 389 594,23	15 413 459,80	16 645 959,80	32 131 199,45	30 679 159,49	38 797 338,00	45 498 350,00
Epargne Brute annuelle ⁽³⁾		3 142 038,94	2 632 128,42	3 584 758,40	3 680 338,41	3 297 348,53	3 600 978,11	3 418 262,00	2 650 292,26
Recette réelle fonct		3 384 551,19	4 008 430,84	4 577 202,67	4 695 496,08	4 463 360,70	4 522 365,92	4 294 193,00	4 609 000,00
Dépense réelle d'exploitation		242 512,25	1 376 302,42	992 444,27	1 015 157,67	1 166 012,17	921 387,81	875 931,00	1 958 707,74
capital de la dette (compte 16)		181 782,85	3 436 548,24	888 931,86	609 448,81	1 254 992,16	1 452 040,25	2 179 169,09	2 008 987,00
Durée d'extinction de la dette ⁽¹⁾	Années	3,18	6,23	4,30	4,52	9,74	8,52	11,35	17,17

L'indicateur de la Ville en 2018 (17,17 **Années**) est supérieur au référentiel des établissements bancaires (10 années). Cela s'explique par le fait d'une régularisation des créances en faveur de la Ville de Saint Denis (mise à disposition du personnel, frais de gestion et des dotations aux amortissements).

La Collectivité a choisi de maintenir le niveau d'investissements des années précédentes, malgré les contraintes budgétaires actuelles.

4.3.2 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant de la facture au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voie navigable de France et la TVA liée à ces postes.

Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - Service de l'eau potable									
P154.0									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N	Euros (€)	358 438	539 848	744 285	551 502	461 118	491 717	485 951	435 947
Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N		21 675 658	19 834 072	23 020 915	13 411 980	13 378 173	13 538 624	13 313 723	12 784 371
Taux d'impayés ⁽¹⁾		%	1,65	2,72	3,23	4,11	3,45	3,63	3,65
<small>(1) Formule: (Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100</small>									

Le taux d'impayés est de : **3,41 %**.

La Collectivité reste vigilante à l'évolution de ce taux par rapport à l'application de la Loi Brottes.

4.3.3 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues et taux de réclamation (P155.1)

Cet indicateur permet de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Taux de réclamations - Service de l'eau potable									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de réclamations laissant une trace écrite	Unités	65	96	97	73	181	535,7	450	389
Nombre d'abonnés		65 661	67 044	68 865	70 008	71 136	72 291	73 734	74 530
Taux de réclamations ⁽¹⁾	Nombre par milliers d'abonnés	0,99	1,43	1,41	1,04	2,54	7,41	6,10	5,22

Le taux de réclamations sur l'exercice est de : **5.22 réclamations par milliers d'abonnés**.

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers

		BUDGET EAU - MONTANTS FINANCIERS							
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des travaux réalisés pour l'exercice budgétaire	€ (Euros)	10 616 117,24	8 783 138,96	10 913 218,69	8 759 311,87	8 349 437,08	13 419 999,32	10 720 259,33	7 682 222,73
Montant des subventions		664 087,30	378 691,75	823 568,54	732 382,82	898 598,61	251 588,40	568 400,00	1 586 356,28
Montant des contributions du budget général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

En 2018, la collectivité a engagé 7,7 millions d'euros.

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

		BUDGET EAU - ETAT DE LA DETTE							
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	€ (Euros)	9 976 142,47	16 389 594,23	15 413 459,80	16 645 959,80	32 131 199,45	30 679 159,49	38 797 338,00	45 498 350,00
Montant remboursé durant l'exercice		268 078,21	3 833 235,24	1 391 535,31	988 601,03	1 921 988,82	2 217 030,80	2 558 321,31	2 388 139,22
* dont en capital (compte 16 des dépenses d'investissement)		181 782,85	3 436 548,24	888 931,86	609 448,81	1 254 992,16	1 452 040,25	2 179 169,09	2 008 987,00
* dont en intérêts (compte 661 des dépenses d'exploitation)		86 295,36	396 687,00	502 603,45	379 152,22	666 996,66	764 990,55	379 152,22	379 152,22

Pour financer ces investissements, la Ville en 2018 a eu recours à l'emprunt.

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élève à 45 millions 498 350 euros.

5.3 Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité : .

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des amortissements réalisés par la collectivité	€ (Euros)	1 310 148,61	1 310 148,61	22 116,93	28 093,00	3 880 235,90	1 187 719,77	1 156 621,70	1 135 292,26
<i>(Compte 68 des dépenses d'exploitation)</i>									

Cette année, la Ville a affiché un montant d'amortissement à la hauteur des investissements des années antérieures.

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Ces projets sont détaillés dans le tableau inséré dans le paragraphe ci-dessous 5.5.

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux :

Le tableau ci-dessous présente les éléments du programme pluriannuel de travaux du Budget Annexe de l'Eau de 2010 à 2018 et plus.

CF. Document en A3 – à la page 28

6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 Abandons de créances ou Versements à un fond de solidarité

La procédure mise en place au sein de la collectivité est de transférer l'ensemble des demandes au délégataire. Dans le cadre de la convention Fond Solidarité pour le Logement (FSL), le délégataire traite les demandes en direct avec la collaboration du Conseil Départemental et les acteurs sociaux.

- 81 dossiers ont été abandonnés ;
- 14 794,00€ ont été versés à un fond de solidarité,

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)

La Commune n'a pas engagé de démarche pour participer à des opérations de coopération décentralisée au cours de l'année 2018 et antérieure.

7 CONCLUSION

Les données présentées dans ce rapport sont la synthèse des données émanant du RAD 2018 transmis par le délégataire.

L'année 2018 est restée sur des constantes positives sur l'activité liée à la production et à la distribution de l'eau potable.

Les vulnérabilités récurrentes des ressources gravitaires font apparaître la nécessité d'une solution durable pour fiabiliser les installations de production d'eau potable, la réhabilitation complète de la Station de potabilisation de Bois de Nèfles s'inscrit dans cette démarche de recherche de performance.

Les actions menées auprès des bailleurs sociaux pour limiter et éradiquer les fuites en domaine privé expliquent l'amélioration du rendement de réseau.

Les programmes d'investissement ainsi que les opérations sur les réseaux doivent être couplés à une quantification systématique des volumes transitants sur les réseaux privés.

Pour le maintien d'un service public d'eau potable de qualité, il convient donc de :

- Rester vigilant sur la prospective du service d'eau potable ;
- Maintenir un contrôle sur l'implication du délégataire et sur ses engagements contractuels ;
- Développer des outils permettant de vérifier les données déclaratives du délégataire ;
- Investir dans des équipements de contrôle, de mesure qui perfectionnent la gestion du service public tant pour le délégataire que la collectivité ;

Les démarches et les opérations nécessaires au transfert de compétence de l'eau à l'Intercommunalité se poursuivent afin de respecter le calendrier fixé au plus tard le 01 janvier 2020.

8 GLOSSAIRES

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CSP : Code de la Santé Publique

AEP : Alimentation en Eau Potable

Programme Pluriannuel de travaux du Budget Annexe de l'Eau de 2010 à 2018 et plus

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT					B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			
N° ou intitulé de l'AP		Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée antérieur y compris ajustement (BS 2018)	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations) y/c 2018	Crédits de paiement réalisés (Cumul CP réalisés au 31/12/2017)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 (Situat° au 08/11/018)	Restes à financer de l'exercice 2019	Restes à financer (exercices 2020+)
042817	Etudes Générales	1 000 000	0	1 000 000	193 117	99 845	210 000	497 038
042818	Ressource Forage du CERF	3 805 567	-369 700	3 435 867	2 654 980	54 887	554 000	172 000
042819	Ressource Bellepierre	10 686 285	90 000	10 776 285	9 821 085	865 200	30 000	60 000
042820	Ressource des Ecart - secteur Bretagne (Captage Chaudron)	2 500 415	0	2 500 415	110 800	101 000	200 000	2 088 615
042821	Ressource Nouvelle - Trinite 2	1 725 000	243 107	1 968 107	842 107	553 000	320 000	253 000
042822	Traitement Station Bellepierre	22 000 000	0	22 000 000	85 648	50 000	200 000	21 664 352
042823	Traitement Station des Hauts - Bretagne	4 449 479	0	4 449 479	4 363 411	86 068	0	0
042828	Sectorisation Réseaux	2 500 000	0	2 500 000	2 102 839	151 000	150 000	96 161
042834	Ressource Intercommunale	1 980 000	0	1 980 000	0	0	0	1 980 000
042838	Stockage Laverdure-Camélias (Interco)	2 000 000	0	2 000 000	31 975	0	0	1 968 025
042839	Stockage Reservoir EST 5000 -Chaudron (interco)	5 820 000	0	5 820 000	152 639	410 423	2 000 000	3 256 938
042840	Stockage Moulin à vent -BNF	2 075 655	0	2 075 655	20 355	5 000	0	2 050 300
042842	Groupe Multi-Operateurs ANRU	1 364 986	0	1 364 986	1 364 986	0	0	0
042843	Groupe Multi-Operateurs AEU & AEP St-François	1 962 643	0	1 962 643	1 478 048	484 595	0	0
042845	Interco Est Ouest	7 609 981	50 000	7 659 981	5 099 981	2 460 000	70 000	30 000
042846	Ressources des Ecart - BNF (Captage Ravine Blanche et Bras Cateau)	1 501 000	0	1 501 000	128 283	72 800	61 000	1 238 917
042847	Ressources des Ecart - Montagne (Bras Guillaume)	4 050 000	0	4 050 000	21 137	30 200	290 000	3 708 663
042848	Traitement Station des Hauts - Bois de Nêfles	2 635 915	0	2 635 915	35 138	345 000	1 100 000	1 155 777
042849	Extensions Réseaux II	9 269 212	0	9 269 212	4 769 212	3 500 000	500 000	500 000
042850	Ressources des écart - Saint-François	2 990 000	0	2 990 000	0	26 000	110 000	2 854 000
042851	Ressources des écart - Brulé	2 400 000	0	2 400 000	0	25 000	60 000	2 315 000
042852	GMO divers Cinor	1 530 000	0	1 530 000	8 851	282 405	625 000	613 744
042853	Ressources forage Est	1 800 000	0	1 800 000	0	34 577	17 000	1 748 423
042854	Réseau extension renouvellement renforcement	6 501 000	0	6 501 000	0	1 000	1 000 000	5 500 000
042855	Renforcement réservoir la Montagne	5 000 000	0	5 000 000	8 851	10 000	0	4 981 149
TOTAL		109 157 138	13 407	109 170 545	33 293 443	9 648 000	7 497 000	58 732 102